



Non, les candidats au bac ne seront pas évalués sur leur tenue et leur prestance... enfin pas totalement !

Les esprits s'échauffent autour du futur Grand oral du baccalauréat et d'une vraie-fausse grille de notation mise en ligne par le rectorat de Bordeaux. Derrière le mauvais buzz, pointe toutefois un débat de fond sur la place de l'oral au lycée. « Je comprends que ce document puisse créer de l'émoi ». « Il est légitime que les parents et les enseignants soient soucieux de l'équité de traitement entre candidats ». « La référence à la propreté peut évidemment choquer » ... Quand un délégué académique à la formation des personnels de l'éducation nationale (DAFPEN) – en l'occurrence celui du rectorat de Bordeaux Pierre Lacueille - rappelle les journalistes avec autant de célérité - et on l'en remercie - c'est que l'incendie menace et qu'il faut vite le circonscire.

Les questions éducatives sont hautement polémiques et elles le sont encore plus depuis l'irruption des réseaux sociaux. Dernier exemple en date : ce document posté sur Twitter par un professeur de philosophie agissant sous le pseudo de Trineor et présenté comme LA future grille de notation du Grand oral du bac. Le document tourne, tourne, tourne, cumulant déjà plus de 8 000 retweets depuis mercredi soir. Et pour cause : ladite grille ne se contente pas de lister les aspects formels à prendre en compte dans l'évaluation d'une prestation orale. Elle pointe aussi, parmi les « traits négatifs », des éléments aussi subjectifs qu'une « voix perçante, nasillarde, éraillée ». Se veut extrêmement précise sur la posture corporelle à adopter : pas de balancement, de déhanchement, de bras croisés, de raideur, de gestes parasites, de gestes trop théâtraux... Et s'aventure en terrain pour le moins glissant quand elle s'enquiert de la « tenue vestimentaire » « plus ou moins propre ou appropriée » portée par les candidats.

Pas besoin d'être grand devin pour comprendre le potentiel explosif de ce document alors que le Grand oral, épreuve-phare du nouveau bac Blanquer, suscite déjà beaucoup d'appréhension chez les élèves. Et que les enseignants très attachés au totem du bac égalitaire, s'interrogent non sans raison sur les biais sociaux que peut introduire un tel exercice. Les réactions outrées d'ailleurs n'ont pas manqué. Celle de notre prof de philo qui dénonce la volonté ministérielle d'évaluer « non plus un travail (ce que les élèves ont fourni) mais des personnes (ce que les élèves sont) » en vertu d'a priori subjectifs, sinon idéologiques. Mais aussi celles, par exemple, de parents d'enfants autistes s'inquiétant du sort qui serait réservé à leurs rejets.

En fait, une grille universitaire québécoise

Problème : le document mis en cause n'est PAS la grille officielle de l'Éducation nationale. Mais une grille d'évaluation issue d'un ouvrage universitaire québécois datant de... 2007. L'insistance des auteurs sur les questions d'accent et notamment les développements ésotériques sur la « postériorisation du a » et la « diphtongaison des voyelles longues » aurait d'ailleurs pu alerter les internautes.

Faut-il clore alors le débat ? Non, car il ne s'agit pas non plus d'une pure invention. Ce document a bien été communiqué à 200 enseignants de lettres et philosophie lors d'une formation à distance au Grand oral, « sa nature, sa préparation et son évaluation », pendant laquelle les participants étaient invités à naviguer en autonomie – et donc sans contextualisation – d'une ressource à l'autre. La question est donc de savoir quel était son statut exact : source d'inspiration, contre-exemple, matière à débat ?

Le fameux Trineor, à l'origine de la polémique, a reconnu tardivement son erreur. Mais explique avoir été trompé par le titre du document - « fichier modifiable des grilles d'évaluation ». Il n'en soutient pas moins que la grille a bien été transmise « pour avoir une idée des attendus », même si l'inspectrice de lettres, prise à partie par une collègue lors de la visioconférence concluant la journée, a tout de suite « cherché à temporiser en expliquant que le document était simplement proposé aux professeurs, qu'il n'était pas contraignant, et qu'il nous revenait d'en tenir compte ou

non. »

Un saut dans l'inconnu

Du côté du rectorat de Bordeaux, la présentation des choses est sensiblement différente. Mais elle ne contredit pas totalement le récit du professeur. L'inspecteur Pierre Lacueille explique que les formateurs ont voulu faire un

« pas de côté » en regardant « ce qui se fait dans un pays – le Québec – souvent pris en exemple » et « répondre à une demande des enseignants » qui souhaitent « creuser et voir ce qu'on met derrière les critères d'évaluation d'un Grand oral ».

La mise en avant de ce document – qu'il a fait depuis retirer pour éviter tout malentendu – s'inscrirait par ailleurs dans une logique d' « évaluation formative » (autrement dit la préparation des élèves à l'oral) en permettant aux futurs bacheliers et à leurs enseignants de « débusquer tous les paramètres subjectifs auxquels ils peuvent être confrontés et faire ainsi en sorte que cette épreuve soit en définitive la plus équitable possible ».

LIRE AUSSI > Grand oral au bac : on ne naît pas tribun, on le devient ?

On sent dans les propos du DAFPEN une grande prudence, voire une certaine gêne. Qui, en se mettant à sa place, paraît somme toute assez naturelle. Jusqu'à présent, l'Education nationale faisait en effet peu de place à l'oralité – ce qui explique l'appréhension des futurs bacheliers pour qui cet exercice relève du grand inconnu. Il y avait bien et il y aura toujours l'oral du bac français, mais sa grille d'évaluation surpondère les items « connaissances et réflexion » par rapport aux items « expression et communication » (14 points contre 6) et la prestation formelle des candidats y est essentiellement évaluée à l'aune de leur

« qualité d'expression » et de leur « aptitude au dialogue ». La plupart d'entre eux se contentant de débiter par cœur, avec plus ou moins de talent, les analyses peaufinées par leurs professeurs.

« Enjeu de civilisation » ?

Avec le Grand oral, la nature de la prestation demandée est toute autre. Il suffit de se référer au site du ministère de l'Education nationale pour s'en convaincre. Si l'épreuve doit permettre au candidat « d'utiliser les connaissances liées à ses spécialités pour démontrer ses capacités argumentatives », sa « finalité » est bien d' « évaluer sa capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante » et secondairement de

« montrer comment les savoirs acquis ont nourri son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel ». Autrement dit, la forme et la motivation d'abord, le fond ensuite. Un ordre des priorités que l'on retrouve dans le déroulement de l'épreuve : un très court exposé de 5 minutes, debout et sans notes, sur une question préparée à l'avance, puis 10 minutes de discussions à bâton rompu pouvant porter sur « toute partie du programme de ses enseignements de spécialité » (qui terrorisent déjà les élèves) et enfin 5 minutes d'échange sur le projet d'orientation du candidat (car oui, dans le nouveau monde post-Parcoursup, il n'est plus question de se présenter dans le supérieur en touriste).

Cette forte insistance sur la qualité de la prestation orale est clairement assumée par les proches de Jean-Michel Blanquer. Et notamment par Cyril Delhay. Ancien responsable des programmes Egalité des chances à l'IEP de Paris, cet agrégé d'histoire et coach... en art oratoire est le principal artisan du Grand O dont il a rédigé le rapport de préfiguration et qu'il présente ni plus ni moins comme un « enjeu de civilisation ». Pour lui, l'école de la République, par sa négation de l'oralité – et plus globalement du langage corporel – ne ferait que creuser les inégalités sociales déjà béantes entre élèves. D'un côté, ceux qui maîtrisent les codes de la prise de parole en public – le plus souvent mâles, blancs et favorisés – et sauront se vendre auprès des entreprises. De l'autre, ceux qui ne les maîtrisent pas et se voient « bloqués ensuite dans leurs carrières » du fait de leurs maladresses ou de leurs inhibitions.

Suspicion à l'égard des beaux parleurs

D'où la nécessité de contraintes strictes – se tenir debout au moins 5 minutes, ne pas s'appuyer sur des notes – qui empêche de transformer l'épreuve en un simple « écrit à l'oral ». D'où

également le fort coefficient qui lui est attribué (10 sur 60) afin d'obliger tout le système scolaire en amont à se repenser. « En France, on a un système qui fonctionne par l'examen. Dès que l'examen change, tout le monde se met à y penser », soulignait-il ainsi sur France Inter jeudi dernier, où, curieuse coïncidence, le journaliste Ali Rebeïhi l'avait justement invité. En somme, l'esprit du Grand O doit diffuser bien au-delà de la seule classe de terminale, s'emparer du collège, voire de l'école primaire et ainsi « réparer un siècle d'énormes lacunes nationales en matière d'oralité ».

LIRE AUSSI > Macron et la banlieue : récit d'une découverte

Les connaisseurs du microcosme Educ'nat n'en seront guère étonnés : cette approche, très centrée sur l'éloquence et l'insertion professionnelle des élèves, ne fait pas consensus au sein du monde enseignant, lui-même constitué majoritairement d'ex-bons élèves éduqués dans le culte de l'écrit et la suspicion (parfois justifiée) à l'égard des beaux parleurs. Elle est même incompatible avec la vision portée par une partie - minoritaire mais importante - de la profession pour qui l'école est d'abord un lieu d'émancipation, voire de combat face à l'hydre néolibéral. Et les codes de l'entreprise... des instruments de domination.

Au rectorat de Bordeaux, il semblerait en tout cas que la nouvelle philosophie de la Rue de Grenelle ait largement imprégné les esprits. « Entendons-nous bien : il n'est pas question de noter les lycéens au bac sur leur tenue », nous précise ainsi Pierre Lacueille.

« Mais, force est de constater que, dans un entretien d'embauche, les questions de posture et d'apparence jouent. Et il est aussi de notre responsabilité de préparer les élèves à ces réalités-là. Les lycées hôteliers d'ailleurs le font très bien, sans que cela ne crée plus de débats que cela ».

Trois compétences à évaluer

En prenant d'infinies précautions, l'inspecteur d'académie nous accorde ainsi que des « éléments sensibles » pourront être pris en compte dans l'évaluation des élèves, « comme ils l'ont toujours été d'ailleurs, mais de manière peut-être moins assumée ».

« Très concrètement, on veut tester la capacité à mélanger trois compétences : expressivité, réactivité, mémorisation. Si un candidat se montre particulièrement stressé et que cela influe sur sa présentation, le jury pourra en prendre note, mais cela ne doit pas invalider la qualité des contenus scientifiques exposés ».

De même qu'une « présentation virevoltante » ne suffira pas à sauver une démonstration creuse. C'est ce que M. Lacueille appelle « différencier entre la prise en compte légitime de critères formels et des biais purement subjectifs qui peuvent parasiter l'évaluation. » Aux enseignants et aux candidats de se hisser à ce degré de subtilité!